

LABELLISATION D'UN PR RURAL EN ITINÉRAIRE « LABELLISÉ FFRANDONNÉE® »

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Nom de l'itinéraire : et/ou numéro :

Présenté dans : Guide Livret Fiche aucun épuisé

de : FFRandonnée Départemental Intercommunal Communal

Nom et référence :

Commune de départ :

Autre(s) commune(s) traversée(s) :

Point de départ :

Balisage : Couleur :

Procédé : Peinture Plaque sur jalon autre :

Poteaux directionnels : oui non

Longueur : km Dénivelée positive cumulée : m Durée : h

Part de goudron (agglomération comprise) : %

Niveau de difficulté : Très facile Facile Moyen Difficile

(selon les normes des TopoGuides®)

Relevé GPS sur le terrain de la trace et du point de départ : oui non (à effectuer)

Date du contrôle : ... / ... / 20....

Nom(s) de l'évaluateur :



GRILLE D'EXPERTISE

I - CRITÈRES ÉLIMINATOIRES

Tous les critères avec un astérisque font l'objet d'une explication en annexe.

Mode d'emploi : Indiquer dans la colonne de droite,

- « 0 » si pas de problème
- « - 1 » si le circuit est concerné par le critère éliminatoire

		NOTE FICTIVE DE BASE :	20/20
A*	Absence de balisage		
B*	L'itinéraire n'est pas praticable, par défaut d'entretien.		
C*	Part de revêtu (goudron), agglomération <u>comprise</u> > 60 %		
D*	Nuisances nombreuses (au-delà de 2) ou « insupportables » (visuelles, sonores et olfactives)		
E*	Passage sur route à TRÈS GRANDE circulation (<i>ancienne RN ou RD très fréquentée</i>) : <ul style="list-style-type: none">• aucune sécurisation (ni très large banquette, ni rail de sécurité...)• OU <u>plus de 250 mètres</u> de cheminement <u>en continu</u> (même si sécurisation)• OU dans un virage sans visibilité (sauf si rail de sécurité)		
F*	Traversée de route à TRÈS GRANDE circulation : <ul style="list-style-type: none">• sans visibilité• OU sans sécurisation• OU plus de 2 traversées avec sécurisation		
G*	Autre gros problème de sécurité, indépendant du comportement du marcheur (<i>notamment équipements ou aménagements défectueux</i>)		
H*	1 passage délicat ou plus <u>non signalé</u> au départ ou sur le guide (<i>obstacle ou passage difficilement franchissable pour certains publics</i>)		
I		SOUS-TOTAL :	/20
			NOTE REQUISE : 20/20

Lignes A, B et H sur fond grisé : ces critères peuvent « facilement » être régularisés par la suite pour l'obtention définitive du label



II - CRITÈRES GÉNÉRAUX

Tous les critères avec un astérisque font l'objet d'une explication en annexe.

Mode d'emploi : Indiquer dans la colonne de droite,

- 0 si pas de problème
- Soit - 2, soit - 1, si le circuit est concerné par le critère
(Attention : un même critère ne peut donc pas cumuler -2 et -1)
- **POUR LES CRITÈRES DEJA REPÉRÉS (TABLEAU I) COMME ÉLIMINATOIRES, NE RIEN NOTER**

		NOTE FICTIVE DE BASE :	20/20
1*	Balisage et poteaux directionnels <input type="checkbox"/> - 2 : discontinu (aucun balisage ou confusion de balisage, à au moins 2 carrefours ou bifurcations) OU non respectueux de l'environnement (clous, fluo, plastique...) ou <input type="checkbox"/> - 1 : continu mais peu entretenu ou mal conçu OU non conforme à la charte officielle du balisage (ATTENTION : ne concerne pas le code couleur jaune)		
2*	Accès au point de départ <input type="checkbox"/> - 2 : difficile à trouver <u>ET</u> pas de panneau de départ Ou <input type="checkbox"/> - 1 : difficile à trouver <u>OU</u> pas de panneau de départ		
3	Aire de stationnement <input type="checkbox"/> - 2 : pas de stationnement possible (absence de parking ou accotement trop étroit) à proximité ou <input type="checkbox"/> - 1 : seulement 2 ou 3 places de stationnement à proximité		
4*	Impraticabilité temporaire récurrente (hors période neigeuse en montagne) (gué inondé...) <input type="checkbox"/> - 2 : impraticabilité non signalée au départ ou sur le guide, fiche... (si support existant) ou <input type="checkbox"/> - 1 : impraticabilité signalée au départ ou sur le guide, fiche... (si support existant)		
5*	Entretien de l'itinéraire : <input type="checkbox"/> - 2 : 2 passages ou plus mal entretenus ou <input type="checkbox"/> - 1 : 1 passage mal entretenu		
6		SOUS-TOTAL :	/20
		NOTE MINIMALE REQUISE :	15/20

III - SÉCURITÉ

Tous les critères avec un astérisque font l'objet d'une explication en annexe.

Mode d'emploi : cf. tableau II (**notamment pour le cas d'un critère qui serait éliminatoire**)

		NOTE FICTIVE DE BASE :	20/20
7*	Cheminement <u>sécurisé</u> sur route à TRÈS GRANDE circulation (ancienne RN ou RD très fréquentée) <input type="checkbox"/> - 2 : dans un virage sans visibilité mais avec rail de sécurité ou <input type="checkbox"/> - 1 : moins de 250 m <u>en continu</u> (avec au moins une banquettes de 3 m)		
8*	Traversée <u>sécurisée</u> de route à TRÈS GRANDE circulation (hors agglomération) <input type="checkbox"/> - 1 : 1 ou 2 traversées		
9		SOUS-TOTAL :	/20
		NOTE MINIMALE REQUISE :	18/20



IV - INTÉRÊT DU CIRCUIT

- Tous les critères avec un astérisque font l'objet d'une explication en annexe.
- Mode d'emploi : cf. tableau II (notamment pour le cas d'un critère qui serait éliminatoire)

		NOTE FICTIVE DE BASE :	20/20
10*	Intérêts naturel et culturel <input type="checkbox"/> - 2 : L'intérêt global du circuit est limité. <ul style="list-style-type: none"> • Paysage naturel peu varié et non caractéristique (essentiellement traversées de petites cultures), voire absence de patrimoine naturel (traversées de grandes monocultures intensives) ET <ul style="list-style-type: none"> • Patrimoine culturel / architectural peu marqué, voire absent 		
11*	Nuisances visibles, olfactives, sonores (permanentes ou régulières, hors événements récents) <input type="checkbox"/> - 2 : 2 nuisances (hors nuisances « insupportables » éliminatoires)		
12*	Portions revêtues (<i>bitume, goudron ou assimilé</i>), agglomération comprise <input type="checkbox"/> - 2 : de 40 à 60 % ou <input type="checkbox"/> - 1 : de 30 à 40 %		
13*	Portions revêtues EN CONTINU <input type="checkbox"/> - 2 : 2 tronçons de plus d'1 km ou 1 tronçon de plus de 2 km ou <input type="checkbox"/> - 1 : 1 seul tronçon entre 1 et 2 km		
14		SOUS-TOTAL :	/20
		NOTE MINIMALE REQUISE :	16/20

V - ÉVALUATION DE L'ITINÉRAIRE - TABLEAU RÉCAPITULATIF

		Sous-total	Note minimale requise
I	Critères éliminatoires (cf. ligne I)	/20	20/20
II	Critères généraux (cf. ligne 6)	/20	15/20
III	Sécurité (cf. ligne 9)	/20	18/20
IV	Intérêt du circuit (cf. ligne 14)	/20	16/20



VI - OBSERVATIONS COMPLÉMENTAIRES ET PROPOSITIONS D'AMÉLIORATIONS

Pour une meilleure lisibilité de ces observations et propositions, il est vivement recommandé de les reporter sur la carte (avec un code couleur ou lettre).

Balisage

Rappel : La FFRandonnée préconise de baliser les itinéraires en jaune.

• Amélioration exigée

- Refonte globale du balisage selon les normes de la Charte Officielle du Balisage de la FFRandonnée (croix, changement de direction, dimensions...)
- Ancien balisage à supprimer
- Des absences de balisage à combler
- Débroussaillage autour du balisage

• Amélioration conseillée

-

Commentaire :

Entretien

Amélioration exigée

Amélioration conseillée

Explications :

Point de départ

Amélioration exigée

Amélioration conseillée

Explications :

Proposition(s) de modification de l'itinéraire

Reporter le tracé sur la carte avec une autre couleur.

- Proposition 1 : Exigée Conseillée

Explications :

- Proposition 2 : Exigée Conseillée

Explications :

- Longueur totale du nouvel itinéraire : km et part de revêtu : %



Portions revêtues

Toutes ces portions revêtues doivent être surlignées sur la carte (ou numérisées) selon les couleurs suivantes : en noir, les routes à très grande circulation, en bleu les routes à circulation modérée, en rouge les routes ou voies communales secondaires.

Portions de plus d'1 km (explications et préciser le kilométrage notamment) :

Nuisances, obstacles, défauts d'entretien ou de l'aménagement (passerelle, main courante, échelier...)

- Amélioration exigée (notamment passages délicats à signaler au départ ou sur la documentation) Amélioration conseillée

Explications :

Passages sur propriété privée

- Amélioration exigée (pas de convention) Amélioration conseillée

Explications et lieu :

Problèmes de sécurité

- Amélioration exigée Amélioration conseillée

Explications :

Autres améliorations (dispositif d'information...)

- Amélioration exigée Amélioration conseillée

Explications :

Commentaire Général



A remplir par la Commission Départementale Sentiers et Itinéraires

DÉCISION DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE SENTIERS ET ITINÉRAIRES POUR L'OBTENTION DU LABEL FÉDÉRAL

- LABEL ACCORDÉ** (des améliorations peuvent être conseillées en p. 5 et 6)
- Avec effet immédiat
 - Après communication des éléments et/ou mise en conformité demandés ci-après*

LABEL DIFFERÉ

Outre la communication des éléments et/ou mise en conformité éventuellement demandés ci-après*, le demandeur doit réaliser les améliorations exigées en p. 5 et 6 et/ou procéder à la régularisation des critères éliminatoires (A, B et H p.2).

Les modifications devront être constatées par le Comité avant toute validation définitive.

*** ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR OU À METTRE EN CONFORMITÉ**

- Mettre le balisage en conformité avec la Charte Officielle du Balisage de la FFRandonnée.
- Signer des conventions de passage avec les propriétaires privés (*copies à fournir*).

Nombre de passages concernés : Nombres de conventions :

- Garantir par une délibération communale ou intercommunale (*copie à fournir*) :

- les conditions de pérennité et d'entretien des chemins,
- l'autorisation de balisage des chemins.

- avec demande d'inscription au PDIPR
- en l'absence de PDIPR ou d'une impossibilité d'inscription au PDIPR, la délibération précise un engagement d'inaliénation des chemins empruntés.

- Fournir la convention d'entretien des chemins entre le demandeur et le gestionnaire, si l'entretien n'est pas mentionné dans la délibération communale.

- Envisager un plan d'actions sur les projets de valorisation du circuit (panneau d'information de départ, édition de documents type TopoGuides, fiche de randonnée...).

LABEL REFUSÉ

Causes principales :

.....

Pas d'amélioration possible ou celle(s) proposée(s) en p. 5 et 6 ne suffise(nt) pas à l'obtention du label.

Signature du président de la Commission Sentiers et Itinéraires :



A remplir par le demandeur

Nom du demandeur du label :

Intercommunalité Commune Comité Autre Office de Tourisme

Gestionnaire du balisage : Commune Intercommunalité Comité Autre :

Gestionnaire de l'entretien des chemins : Intercommunalité Commune Autre :

Le demandeur du label accepte les propositions :

⇒ **conseillées** oui non
 en partie :

.....

⇒ **exigées** oui non

Le demandeur du label reconnaît avoir pris connaissance du présent rapport, réalisé en 2 exemplaires.

- un pour le demandeur
- l'autre devant être retourné au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre.

Fait à

Le

Signature et Cachet

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre
Son Président,

Le Demandeur
Son Représentant,



ANNEXE

(précisions sur les différents critères de la grille)

Rappel : il est vivement recommandé de faire un relevé GPS de l'itinéraire : tracé et point de départ. Les Comités engagés dans le Programme Numérique Fédéral se doivent de faire un relevé extrêmement détaillé. Quelques remarques complémentaires sont faites dans le Mode d'emploi de la procédure de labellisation d'un PR en Itinéraire « Labellisé FFRandonnée® »

Présentation Générale

Balisage et Poteaux directionnels : ces 2 éléments sont souvent confondus par les non-initiés, ce sont pourtant bien 2 notions différentes. Le balisage est la marque (le symbole) de reconnaissance de l'itinéraire emprunté (peinture, plaquettes...). Il permet d'assurer le randonneur qu'il est sur le bon itinéraire et, dans le cas d'un balisage de qualité, de lui indiquer la direction à suivre. Le poteau directionnel complète ou remplace à certains carrefours le balisage par le biais d'un poteau sur lequel est fixé une flèche avec le nom du circuit, l'indication du kilométrage ou de la durée jusqu'à la prochaine étape et parfois la mention du balisage. Il arrive que le « balisage » soit constitué uniquement de poteaux directionnels.

Part de goudron : il est important de tenir compte également des portions revêtues en agglomération.

Niveaux de difficulté présentés dans les TopoGuides® :

- Très facile : moins de 2 heures de marche, familial, chemins bien tracés et faciles
- Facile : moins de 3 heures de marche, familial ou avec quelques passages moins faciles
- Moyen : moins de 4 heures de marche, pour des randonneurs « habitués » ou avec quelques passages assez sportifs et/ou des dénivelés
- Difficile : plus de 4 heures de marche, pour des randonneurs expérimentés et sportifs ou avec des passages délicats ou à fort dénivelé
- Durée : base de 3 km/h pour les 2 premiers niveaux, 4 km/h pour les 2 suivants (tenir compte de la dénivellée)

Critères éliminatoires

Notation : il faut remplir la dernière colonne de chaque critère :

- d'un « 0 » si l'itinéraire n'est pas concerné par ce critère éliminatoire,
- d'un « - 1 » si la limite énoncée du critère est atteinte.

Un critère est donc éliminatoire s'il est noté « - 1 ».

Un seul « - 1 » dans ce tableau suffit à refuser le label FFRandonnée.

Retrancher la somme des « - 1 » à la note sur 20 dans la dernière colonne de la ligne I.

A / ou balisage dont il ne reste plus que quelques traces

B / Cela ne concerne donc pas les intempéries, les saisons inadaptées (neige en montagne), les chutes d'arbres récentes...

C / ATTENTION : agglomération comprise ! Par revêtu, il faut entendre les routes goudronnées (ou bitumées), quelle que soit leur fréquentation. En revanche, il ne faut pas tenir compte des routes qui disposent d'une banquette suffisamment large et **toujours** praticable.

D / Donc :

- Plus de 2 nuisances « légères » du type : plus de 500 m (nuisance sonore ou visible) près d'une route très circulante, autoroute, 2x2 voies ou ancienne RN ; grosse usine hors agglomération ; au moins 2 élevages hors-sol ; décharge, sauvage ou non ; station d'épuration...
- **OU** 1 seule nuisance « insupportable » du type : plus de 10 min en continu de nuisances sonores (proximité d'autoroute, RN ou RD très circulante - au moins 2 passages par minute -, aéroport, usine...) **OU** plus de 5 min en continu de nuisances olfactives (épandages fréquents, élevage hors-sol, station d'épuration...)

E / Ne concerne pas les passages en site propre, c'est-à-dire quand la marche se fait sur une « contre-allée » protégée et aménagée, notamment pour la randonnée.

La détermination d'une route à très grande circulation est difficilement quantifiable et reste donc à l'estimation de la Commission Sentiers. Toutes les départementales ne rentrent pas dans cette catégorie (notamment celles qui ne font que relier des petites villes). Elles correspondent généralement aux départementales reliant des pôles touristiques ou économiques.

Attention aux saisons touristiques qui peuvent voir la fréquentation de ces routes considérablement augmenter.

F / Même remarque qu'en E sur le type de route.

Par sécurisation, il faut entendre : soit passage piéton, soit limitation de vitesse, soit signalisation préventive à l'attention des véhicules (« passage de randonneurs ») et/ou à l'attention des randonneurs (« traversée de route »), soit un terre-plein central.

G / Quelques exemples : passerelle, ponton, échelle de clôture ou escalier délabrés, pas de banquette ou banquette non entretenue sur route à circulation modérée (long passage, virage sans visibilité...).

H / Attention, c'est bien le non signalement qui est « éliminatoire », pas le passage en lui-même.

Quelques exemples : barrière avec échelier (délicat pour certaines personnes), rocher ou tout autre obstacle à



« enjamber », risque de glissade, traversée de cours d'eau à gué (hors crues) supérieur à 10 cm, exposition à une chute de pierres, pente abrupte sans main courante...

Mode d'emploi pour remplir les tableaux II, III, IV

- Reporter dans la colonne de droite la note correspondant à la case cochée.
- Attention, **une seule case est à cocher** par critère. La colonne de droite ne comportera donc qu'un « 0 », un « - 2 » ou un « -1 ». Il est **impossible** d'y noter un « - 3 », cumul des 2 cases d'un même critère.
- Par ailleurs, pour les critères dont le seuil correspond à un critère éliminatoire, ne rien noter (ou pour ceux qui préféreraient, mettre une note réhabilitaire). Le résultat final est donc tronqué, mais l'itinéraire n'est de toute façon pas éligible à la labellisation. Le remplissage de ces tableaux II, III, IV devient dans ce cas de figure purement informationnelle.
- Retrancher la somme des « -1 » ou « -2 » à la note sur 20 dans la ligne « sous-total » de la dernière colonne.

Critères généraux

1 / Le « -1 » ne concerne pas un circuit qui serait correctement balisé (avec des croix, changements de direction et continuités), mais avec une autre couleur que le jaune. En effet, la couleur jaune n'est pas une obligation dans la Charte de balisage, mais seulement une recommandation.

2 / Par difficile à trouver, il est ici question d'une signalétique insuffisante (hors points de départ facilement repérables type mairie, église, Office de Tourisme...).

Si les informations du panneau de départ sont obsolètes ou illisibles, cela est équivalent à une absence de panneau de départ.

4 / Quelques exemples : gué régulièrement infranchissable, zone inondée chaque année pendant une saison, chemin interdit en période de chasse...

C'est ici le non signalement d'un problème récurrent qui est observé, car non connu par le randonneur extérieur.

5 / Quelques exemples : chemin défoncé, mal débroussaillé, éboulement ou arbre en travers gênant le passage... L'itinéraire, pour autant, reste praticable.

Sécurité

7 / cf. critère E de cette annexe. Attention, sans large banquette, critère éliminatoire !

8 / cf. critère F de cette annexe. Agglomération non comprise, car la traversée de ce type de route est forcément sécurisée par un feu tricolore.

Intérêt du circuit

10 /

- Attention aux expertises en hiver : le paysage peut paraître plus monotone.
- Attention ! Il faut bien cumuler les 2 conditions : patrimoine naturel limité (voire absent : grandes monocultures) **ET** patrimoine culturel peu marqué (voire absent),
- Le patrimoine culturel sera considéré comme peu marqué s'il n'est constitué que de 2 ou 3 éléments visibles depuis le circuit (surtout si leur aspect est plutôt courant). A adapter éventuellement si l'itinéraire est relativement long.
- Quelques exemples de patrimoine culturel : moulins, lavoirs, châteaux, églises, hameaux à belles maisons anciennes, éléments d'une tradition locale...
- Paysage non caractéristique : on ne traverse pas d'éléments paysagers marquants tels que marais, montagne, grande forêt, vallée encaissée, rivière très sauvage...
- Paysage peu varié :
 - Soit constitué essentiellement de petites cultures, ou avec un long passage dans des lotissements ou des traversées de hameaux sans intérêt. Beaucoup de larges chemins de remembrement. Les bords de rivières sont très « aménagés », les bois sont plantés un peu trop symétriquement.
 - Soit, même si l'impression générale n'est pas celle d'un paysage très agricole, on ne retrouve pas pour autant une multiplicité ou une réelle alternance des composantes d'un paysage naturel « classique » telles que : haies « sauvages », prés, mares, petit bois, rivière ou étang significatifs. Peu de relief apportant des changements de décor, des points de vue.

11 / cf. critère D de cette annexe

12 et 13 / Attention : ne pas compter, sauf routes à grande circulation, les passages sur large banquette (1,5 m au moins), si cette dernière est régulièrement entretenu bien sûr.

13 / Pour un circuit relativement long (autour de 20 km ou plus), on peut tolérer 3 passages de plus d'1 km. Attention, c'est bien l'aspect « en continu » qui doit être considéré.

Observations

Ce chapitre demeure facultatif quant à l'obtention du label. Il offre toutefois des compléments d'informations et un argumentaire qui peuvent être très utiles.